

Association des Maires du Finistère

Le Président

Brest, le 27 novembre 2009

MOTION

A l'issue du Congrès national de l'AMF et suite à la rencontre du président de la République et des représentants des associations départementales et nationales des maires, le Conseil d'administration de l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) s'inquiète très vivement des **projets de réforme visant les collectivités locales et des conséquences de la suppression de la taxe professionnelle.**

Rappelant au préalable que le projet de réforme territoriale va profondément modifier l'organisation des collectivités territoriales et que dans ce contexte, il eût été préférable d'attendre la mise en place de cette « nouvelle donne » territoriale avant d'envisager une suppression de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale de nos collectivités.

Regrettant la brièveté du calendrier aujourd'hui proposé, l'AMF 29 constate :

- Que les élus locaux ne sont pas hostiles au principe d'une réforme de la taxe professionnelle.
- Que cette réforme se doit d'être menée en concertation et en accord avec eux, avec l'objectif de préserver la pérennité indispensable d'un lien fiscal entre les entreprises et les territoires.
- Qu'à ce jour, aucune garantie n'est apportée pour assurer à partir de 2011 les leviers indispensables pour permettre aux collectivités locales de maintenir leurs ressources.
- Que faute de visibilité, il deviendrait très difficile pour les communes et communautés d'investir et de maintenir une vie attractive sur leurs territoires et que la réforme aujourd'hui présentée pourrait très largement contribuer à accélérer les difficultés économiques et sociales actuelles.

En conséquence, et se faisant le relais des inquiétudes des communes et communautés finistériennes, **l'association départementale demande le maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires, l'augmentation significative de la part de cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée revenant aux communes et communautés, et la mise en place d'un véritable dispositif de péréquation nationale au profit des territoires les plus fragilisés.**

Le Conseil d'administration invite toutes les communes et communautés de communes du Finistère à adopter cette motion par délibération de leur conseil.

Jean-René JONCOUR
Maire de Coray
Président de la C.C. de Haute Cornouaille